



DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

PROGRAMME DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET
L'AFRIQUE AUSTRALE

PHASE 3 DANS LE CADRE DE L'APPROCHE PROGRAMMATIQUE MULTIPHASE (FSRP-KM)

Accord de financement Don IDA n°E183-KM

Financement: IDA/Banque Mondiale

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PÉCHERIE DE POULPES AUX COMORES

REMERCIEMENTS

Au nom du Ministère chargé de la Pêche, la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) tient à présenter ses vifs remerciements à l'endroit de la Banque Mondiale, PROBLUE et du projet FSRP pour avoir accordé une importance capitale à l'élaboration de ce document par un appui technique et financier.

Les remerciements de la DGRH vont également à l'endroit des personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce document, sans oublier les partenaires intervenant dans la pêcherie des poulpes telles que, les personnes ressources de la DGRH, de l'IRANPE, des DRP du Ministère en charge de la pêche, de l'ONG Dahari, des organisations professionnelles (coopératives des femmes transformatrices) et des associations des femmes pêcheurs à pied.

Enfin, les sincères remerciements de la Direction vont à l'endroit du Groupe de Travail National (GTN) composé des personnes suivantes :

M. YOUSSEOUFA ALI, Directeur Adjoint de la Direction Générale des Ressources Halieutiques

M. NASHIM MOHAMED SOIFOINE, Environnementaliste marin, expert en gestion des ressources halieutique, facilitateur du GTN et responsable de la pêche auprès du projet FSRP,

M. SAID ABDULBAK ATTOUMANE BACAR, Spécialiste en gestion des ressources halieutiques, expert en cogestion et Chef de service cogestion et petite pêche à la DGRH,

M. MOUSTARCHIDE BEN SOUDJAY, Spécialiste en Environnement Marin et gestion des ressources marines et pêche Chef du département recherche et océanographie (INRAPE/DGRH),

Mme ABDOU AZALI HOUDA, Spécialiste en développement local, Chercheuse halieute chargée de l'évaluation de stock de Poulpes (INRAPE/DGRH),

M. FAHARDINE AHAMADA ALI, Ingénieur de recherche en océanologie appliquée, responsable en évaluation de stocks (INRAPE/DGRH),

Dr KAMAL THABITI SOUDJAY, Economiste des pêches et Point focale de l'économie bleue, DGRH

M. AMIL AFFANE NOUNOU, Biogiste marin ichtyologiste, Directeur de la DRP Anjouan,

Mme. SANIA SOULE, Juriste en droit maritime et chef du service juridique à la DGRH,

M. MAALOUMI ABDOU ALI, Ingénieur en informatique, Chef du service statistique et Responsable du Système d'Information Pêche de la DGRH,

M. MOHAMED NOURDINE SAID, Biogiste marin, chargé de la planification, des partenariats et du développement de projets (service cogestion DGRH),

M. FAISSOIL AHMED SAID, Spécialiste en gestion des ressources marines et responsable du programme marin de l'ONG Dahari.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
LISTE DE TABLEAUX	3
LISTE DES ACRONYMES	4
I. INTRODUCTION	5
I.1 BUT DU PLAN DE GESTION	5
I.2 JUSTIFICATION	6
II. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE POLITIQUES MOTEURS DU PLAN D'AMENAGEMENT	6
II.1 CADRE LEGAL	7
II.2 CADRE INSTITUTIONNEL	8
II.3 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT	9
II.4 AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES IMPLIQUEES DANS LA GESTION DES PECHES	9
II.5 INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, LA PECHE ET L'ENVIRONNEMENT (INRAPE)	10
II.6 ÉCOLE NATIONALE DE PECHE ET DE LA MARINE MARCHANDE (ENPMM)	10
II.7 CADRE NON GOUVERNEMENTAL : LES ONGs	11
III. APERÇU DE LA PECHE ET DES RESSOURCES ASSOCIEES	11
III.1 DESCRIPTION DE LA PECHE	11
III.2 ESPECES RETENUES ET ASSOCIEES	11
IV. METHODOLOGIE	12
IV.1 OBSERVATIONS DES RESULTATS SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DE LA PECHE	13
IV.2 PORTEE DU PLAN D'AMENAGEMENT	17
IV.3 IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA PECHERIE DE POULPE	18
V. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PLAN DE GESTION	20
V.1 OBJECTIF GLOBAL	20
VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
VII. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET AUTRES CONSIDERATIONS	21
VIII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ET REVISION	21
VIII.1 MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PLAN D'AMENAGEMENT	21
VIII.2 REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT	21
IX. COUTS, BENEFICES ET CONSEQUENCES DES CAPACITES	22
X. ANNEXES	23

LISTE DE TABLEAUX

TABLEAU 1 : ESPECES RETENUES DANS LE CADRE DU PLAN D'AMENAGEMENT	12
TABLEAU 2 : EVALUATION DES RISQUES DE LA PECHE.....	14
TABLEAU 3 : PORTEE DU PLAN D'AMENAGEMENT	17
TABLEAU 4 : SYNTHESE DES SCENARIOS DES RISQUES CLIMATIQUES POTENTIELLES SUR LA PECHERIE DE POULPE AUX COMORES.....	19
TABLEAU 5 : CADRE LOGIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES PECHERIES COTIERES DE L'UNION DES COMORES	23
TABLEAU 6 : ANALYSE INSTITUTIONNELLE	25

LISTE DES ACRONYMES

AC	Accord de Cogestion
AEP	Approche Écosystémique des Pêches
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DNRH	Direction Nationale des Ressources Halieutiques
DRP	Direction Régionale des Pêches
EAF	Eco-systemic Approach of Fisheries
ENPMM	Ecole Nationale de la Pêche et de la Marine Marchande
ERE	Evaluation des Risques Ecologiques
FAO	Organisation des Nations Unis pour l’Agriculture et Alimentation
GTN	Groupe de Travail National
INRAPE	Institut National de Recherche pour l’Agriculture, la Pêche et l’Environnement
MAPA	Ministère de l’Agriculture, de la Pêche et de l’Artisanat
MET	Ministère de l’Environnement chargé du Tourisme
ODK	Open Data Kit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPP	Plan d’Aménagement des Pêcheries des Poulpe
PCE	Plan Comores Emergeant
ZEE	Zone Economique Exclusive

I. INTRODUCTION

La pêche de poulpe est une pêcherie traditionnelle et de subsistance. Elle se pratique sur les platiers récifaux et sur les tombants. Cette pêcherie de poulpes occupe une place très importante dans la sécurité alimentaire et contribue à la réduction de la malnutrition dans certaines communautés de pêcheurs. Elle améliore significativement les revenus des familles des pêcheurs défavorisées.

Au cours de ces dix dernières années, cette pêcherie enregistre environ 2619 pêcheurs et a créé environ 625 emplois directs à travers les coopératives des femmes transformatrices des poulpes. Cette activité de transformation des poulpes participe aux revenus des ménages des membres de coopératives.

Cette pêcherie a encore des perspectives de développement et son potentiel de production soutenable de la ressource n'est pas totalement exploité. Actuellement deux sociétés étrangères ont eu des autorisations d'exploitation de poulpes. Ce qui va faire évoluer cette filière non seulement en devise pour notre pays, mais également en création d'emploi pour notre population.

Toutefois, cette pêcherie est fortement menacée non seulement par des pressions anthropiques, mais également par des impacts du changement climatique. La communauté qui exploite cette pêcherie augmente de jour en jour et les phénomènes climatiques deviennent fréquentes et intenses.

Les différentes études réalisées ces dix dernières années sur la pêcherie de poulpes montrent des scénarios de plus en plus négatifs, d'où la nécessité d'élaborer un plan d'aménagement de la pêcherie des poulpes aux Comores.

I.1 BUT DU PLAN DE GESTION

La FAO donne la définition d'un Plan d'Aménagement des Pêcheries comme étant « un arrangement officiel ou officieux entre une autorité d'aménagement d'une pêcherie et les parties intéressées, qui définit les partenaires intervenant dans la pêcherie et leurs rôles respectifs, énonce en détail les objectifs concertés pour la pêcherie, stipule les règles et règlements de gestion qui s'appliquent à cette dernière et fournit sur la pêcherie d'autres détails intéressant le rôle de l'autorité d'aménagement ».

Le premier objectif du plan d'aménagement de la pêcherie des poulpes en Union des Comores est le développement de la pêcherie à poulpe. Le deuxième est la préservation des écosystèmes côtiers et le troisième est l'adaptation aux impacts de changement climatique.

Ce plan d'aménagement va permettre aux différentes parties prenantes de disposer d'un cadre intégré pour la gestion des poulpes en indiquant clairement les rôles et responsabilités de chacune d'elles.

I.2 JUSTIFICATION

La pêche des poulpes de l'Union des Comores a beaucoup évolué ces dix dernières années. Une forte conscientisation de la communauté des pêcheurs sur la gestion durable de la ressource est acquise au niveau des 9 sites de cogestion mise en place par la DGRH. Mais cette pêcherie reste toujours fragile, menacée par des techniques de pêche destructrices, des phénomènes climatiques répétitives et une pression de pêche croissante plus particulièrement à Anjouan ainsi que la non application des décisions judiciaires.

Depuis 2017, une stratégie nationale et un système de collecte et de traitement des données de capture de poulpe est mis en place. La collecte de données s'effectue en utilisant les nouvelles technologies notamment l'Open Data Kit (ODK) suite d'outils open source qui aide les organisations à collecter et à gérer les données). Des zones de pêche sont définies et la première phase de collecte est testée et jugée concluante.

La pêche aux poulpes se pratique sur les platiers récifaux et dans les zones côtières. Ces derniers regorgent des potentialités en ressources qu'on n'estime pas pleinement exploitée. Les limites de cette pêcherie se traduisent par des faibles productions nationales dont les données statistiques de cette pêcherie sont estimées à 920 tonnes en 2018, 1220 tonnes en 2019 et 1095 tonnes 2020¹.

Afin de porter des solutions de gestion durable à cette pêcherie, les différents acteurs impliqués dans l'exploitation de cette ressource, tels que le Ministère en charge de la pêche, la Direction Générale des Ressources Halieutiques, les organisations professionnelles (groupements, coopératives, société des pêches) se sont réunies pour mettre en place un plan d'aménagement pour la pêcherie de poulpe aux Comores en se basant sur l'AEP.

II. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE POLITIQUES MOTEURS DU PLAN D'AMENAGEMENT

Le plan d'aménagement des pêcheries des poulpes de l'Union des Comores prévu pour 5 ans de mise en œuvre (2025 à 2029), répond favorablement aux attentes des instruments internationaux et nationaux notamment, le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et est conforme au Code de Conduite pour une Pêche responsable de la FAO, à l'Approche Écosystémique des Pêches (AEP), aux principes du développement durable, au plan de mise en œuvre du sommet mondial sur le Développement Durable amendé à Rio en 2012, à la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer de 1982.

¹ DGRH Bulletin Statistique, Edition 2021

Le plan d'aménagement des pêcheries des poulpes couvrant la période de 2025 au 2028 est motivé suite aux différentes études réalisées dans le secteur et qui montrent des scénarios négatives.

II.1 CADRE LEGAL

En effet, l'union des Comores ne possède pas un document qui définit spécifiquement la politique d'un plan d'action dans la pêcherie des poulpes. Toutefois, différents accords de cogestion ont été élaborées et le Plan Comores Émergeant (PCE) fixe par ailleurs des indicateurs de performance sur le secteur des pêches et donne des orientations stratégiques.

En outre, l'Union des Comores est signataire de plusieurs instruments régionaux et internationaux en matière de pêche durable et devra adapter et compléter ses instruments d'aménagements des pêches notamment les lois et règlements régissant ce sous-secteur.

Le cadre légal régissant les mesures d'aménagement des pêches comporte plusieurs textes juridiques notamment :

- Arrêté N°03-32/MDIPTTI/CAB du 19 novembre 2003, fixant les attributions des départements et mode de fonctionnement de la Direction Nationale des Ressources halieutiques
- La loi n°23-023/AU du 26 décembre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°07-011/AU du 29 août 2007, révisée par la loi n°19-005/AU du 25 juin 2019, portant révision du Code des Pêches et de l'Aquaculture de l'Union des Comores est promulguée par le décret n°24-002/PR du 26 janvier 2024.
- Loi N° 95 – 09/AF du 20 juin 1995, portant Création Organisation et Fonctionnement de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture la Pêche et l'Environnement ;
- Loi n° 86-005 /PR, du 27 octobre 1986, portant création de l'École Nationale de Pêche et de la Marine Marchande ;
- Le Décret 15-050/PR du 15 avril 2015, portant Application du Code des Pêches et de l'Aquaculture de l'Union des Comores,
- Décret N° 15-051/ PR, du 15 avril 2015 portant création de l'Office National de Contrôle Qualité et Certification des Produits halieutiques, dans son article 2 ;
- Décret portant création du Centre National pour l'Action de l'Etat en Mer
- Arrêt N° 0731/ MAPE/ CAB, portant création d'un Centre National de Contrôle et de Surveillance des Pêches, dans ses article 3 et 5.
- Arrêté n° 01-031/MPE/CAB, portant protection des espèces faunes et flores sauvages des Comores

Conformément à ce cadre légal cité plus haut, la loi n°23-023/AU du 26 décembre 2023, portant révision du Code des pêches et d'aquaculture de l'Union des Comores est beaucoup plus lucide. La loi

a été révisée pour remédier aux insuffisances constatées en matière de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée et surtout renforcer les dimensions de cogestion. Elle vise aussi à la conservation de la ressource via un nombre de mesures d'aménagement (repos biologique, zonages, prohibition des engins de pêche et technique de pêche, poids de capture et taille minimal de premier capture).

II.2 CADRE INSTITUTIONNEL

L'Union des Comores a déclenché le renforcement du cadre institutionnel par la création en 1989 de la première Direction sous le nom de Direction Nationale des Ressources halieutiques, avec effet en novembre 1993 par un décret n° 93-118/PR Fixant les Missions et l'Organisation de la Direction Générale de la Pêche. En suite le décret N°03-080/PR de 12 août 2003 et l'arrêté N°03-32/MDIPTT/CAB du 19 novembre 2003, ont réorganisé l'institution sous le nom de la Direction Nationale de Ressources halieutiques (DNRH).

Cette nouvelle direction, placée sous tutelle du Ministère de la production a pour mission entre autres, de contribuer au renforcement du cadre légal dans lequel les pêches et l'aquaculture devront commencer être gérées durablement.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat (MAPA) travaille ensemble avec d'autres départements ministériels et directions notamment le Ministère des Finances et du Secteur Bancaires, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement, l' Ecole Nationale de la Pêche et de la Marine Marchande, des organisations professionnelles (ONG, Associations et coopératives de pêche et Syndicat National pour le Développement de la Pêche des Comores), de l'Agence National des Affaires Maritimes, de la Garde Côte Comorienne, Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'élevage, etc.

La procédure et le statut du travail de révision des instruments d'aménagement des pêches devront s'inscrire dans le cadre des principes directeurs qui guident la mise en œuvre de la note politique. Ces principes directeurs sont : (i) l'approche participative ; (ii) le renforcement des capacités et la responsabilisation des acteurs à la base et (iii) le partenariat et la synergie dans la mise en œuvre des actions :

- Approche participative. Elle vise à garantir une formulation et une mise en œuvre endogènes des projets et programmes qui découlent des principales actions stratégiques inscrites dans la note. Aussi, tout doit-il être mis en œuvre pour que les populations et autres acteurs concernés adhèrent de façon responsable et soient impliqués à tous les stades d'initiation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.
- Renforcement des capacités et responsabilisation des acteurs à la base. La responsabilisation n'est possible que si les organisations à la base concernées sont viables. Aussi, un accent

particulier est mis dans le cadre de cette note sur le renforcement des capacités des communautés de base afin qu’elles puissent jouer efficacement le rôle qui leur est dévolu dans le processus participatif. Cette responsabilisation est un facteur de durabilité et de pérennisation des actions qui y sont inscrites

- Partenariat et synergie dans la mise en œuvre des actions. Les actions stratégiques programmées dans la présente note sont multisectorielles. Leur mise en œuvre requerra l’implication de plusieurs acteurs :(services techniques, ONG, secteur privé, société civile, structures consulaires, collectivités locales, communautés à la base, partenaires au développement, etc.). Cela suppose une coordination des actions par l’institution de tutelle qu’est le Ministère de l’Agriculture, de la Pêche et l’Artisanat (MAPA), avec l’ensemble des partenaires dans la perspective de développer une synergie et une meilleure intégration de celles-ci.

II.3 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT

Le MAPA par le biais de la Direction Générale des Ressources Halieutique (DGRH) :

- Définit la politique en matière de la pêche et de l’aquaculture ;
- Détermine les plans de développement de la pêche et de l’aquaculture et suit leur mise en place, à travers les facteurs et des mécanismes qui commandent l’évolution des productions halieutiques aussi bien aux plans technique, économique, social que commercial ;
- Assure la promotion du développement durable de la pêche et de l’aquaculture ;
- Assure la protection sanitaire des établissements aquacoles par le biais de l’Office National de Contrôle Qualité et de Certification des produits Halieutiques ;
- Assure le contrôle de qualité des produits d’origine halieutique et aquacole par le biais de l’Office National de Contrôle Qualité et de Certification des produits Halieutiques ;
- Assure le suivi des activités des pêches et d’aquaculture ;
- Assure la diffusion des informations relatives à la pêche et à l’aquaculture.

La mise en œuvre de cette mission est transférée, dans les autres îles du pays, aux structures décentralisées que sont les Directions Régionales des pêches.

Le personnel de la Direction Générale des Ressources halieutiques et des Directions Régionales des pêches est composé de 22 cadres supérieurs dont 9 à la Grande-Comore, 10 à Mohéli et 3 à Anjouan et 3 agents permanents en charge des secrétariats dont un par île.

II.4 AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES IMPLIQUEES DANS LA GESTION DES PECHES

Plusieurs institutions interviennent dans la mise en œuvre de la réglementation de la pêche, tels que :

- La garde- côte nationale ;

- Les Parcs marins nationaux (Surtout le Parc Marin de Mohéli) ;
- Les Mairies et toutes les autorités locales compétentes contribuent au contrôle et à la surveillance des activités de pêche sur tout le territoire.

II.5 INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, LA PECHE ET L'ENVIRONNEMENT (INRAPE)

Crée le 20 juin 1995 par la loi N° 95 – 09/AF, l'INRAPE est un établissement public à caractère scientifique et technique du MAPA, a pour mission, entre autres, de :

- Concevoir et animer les programmes, les recherches et les études agricoles, halieutiques et environnementales ;
- Promouvoir et entreprendre tous travaux de recherche et d'expérimentation sur les productions végétales, animales et forestières et leur transformation agroalimentaire et agroindustrielles, sur la préservation et l'amélioration des ressources naturelles concernés par ces productions, ainsi que sur les exploitations agricoles et leur environnements socioéconomiques ;
- Entretenir les relations avec les organismes de recherche du domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement ;
- Promouvoir les techniques et méthodes permettant un accroissement de la productivité d'agriculture, de pêche et la préservation de l'environnement ;
- Garantir la qualité des produits d'exportation et d'importation ;
- Concevoir des programmes de formation et de perfectionnement du personnel technique des services d'encadrement ;
- Coordonner les aides extérieurs intervenant dans le domaine de ces attributions ;
- Participer à l'évaluation de l'exécution technique des projets agricoles, halieutiques et environnementaux ;
- Exécuter les programmes et projets qui lui sont confiés.
- En matière de pêche, l'INRAPE, avec l'aide de 11 cadres, s'investit actuellement beaucoup plus dans la recherche sur l'évaluation de stock des poulpes.

II.6 ÉCOLE NATIONALE DE PECHE ET DE LA MARINE MARCHANDE (ENPMM)

L'aménagement et le développement de la pêche impliquent les ressources humaines avec des qualifications appropriées. C'est dans ce cadre que l'Institut Nationale de Pêche et de la Marine Marchande est créé par le décret n° 86-005 /PR. Jusqu'à présent les formations de l'ENPMM visent principalement :

- Les agents des services des pêches, des capitaineries des ports et des sociétés de transport maritime ;

- Les élèves des collèges et lycées ayant fait au moins la classe de 3ème sur concours ;
- Les pêcheurs pour les cycles de stage ;
- Les titulaires de baccalauréat C et D, admis sur présentation du diplôme, qui accèdent aux enseignements de la 3ème année sanctionnées par des diplômes de chef de quart (lieutenant de Marine Marchande).

II.7 CADRE NON GOUVERNEMENTAL : LES ONGs

Les ONGs trouvent leurs réverences dans le décret n°20-101/PR du 31 juillet 2020 portant modalités d'agrément des organisations non gouvernementales dans l'Union des Comores

Certaines ONGs interviennent dans le domaine de la pêche et de l'environnement marin. Il s'agit notamment de :

- Dahari qui intervient sur la cogestion de la pêche ;
- Blue Ventures qui travaille en étroite collaboration avec Dahari dans la cogestion

Mais, très peu d'ONG au niveau national s'intéressent aux questions liées à la pêche et l'environnement marin.

III. APERÇU DE LA PECHE ET DES RESSOURCES ASSOCIEES

III.1 DESCRIPTION DE LA PECHE

La pêche aux poulpes se pratique sur les platiers récifaux et dans les zones côtières. Ces derniers regorgent des potentialités en ressources qu'on n'estime pas pleinement exploitée.

Cette pêche est exploitée par une population de pêcheurs estimée à 2619 personnes dont 63% des femmes.

D'une manière générale, les pêcheurs à poulpes utilisent trois types engins de pêche (harpon en fer et en bois et fusil).

En termes de capture, cette pêcherie se traduit par des faibles productions nationales dont les données statistiques sont estimées à 920 tonnes en 2018, 1220 tonnes en 2019, 1095 tonnes 2020², 1006 tonnes en 2021 et 1149 tonnes en 2022.

III.2 ESPECES RETENUES ET ASSOCIEES

L'espèce retenue dans ce plan d'aménagement des poulpes aux Comores est l'*Octopus cyanea* et l'analyse des espèces exploitées sont notées dans le tableau ci-après :

² DGRH Bulletin Statistique, Edition 2021

Tableau 1 : Espèces retenues dans le cadre du plan d'aménagement

Famille	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire	Habitat	Taille Moyenne (TL cm)
Espèce retenue					
Octopodidae	<i>Octopus cyanea</i>	Poulpe bleu	Mpwedza	Milieu benthique côtier	80
Espèces côtières associées					
Palinuridae	<i>Panulirus sp</i>	Langouste	Nkamba	Zones côtières et pente externe	40
Lethrinidae	<i>Lethrinus nebulosus</i>	Empereur moris	Ndzizi (ndziri)++	Zones récifales	
Epinephélidae	<i>Plectropomus sp.</i>	Mérou	Mzussi mkoudrou++++	Eaux côtières	
Serranidae	<i>Cephalopholis miniata</i>	Vieille Etoile	Mzussi ngnochi+++	Zones récifales	
Serranidae	<i>Aethaloperca rogaa</i>	Vieille Roga	Mawugwana badrama +++	Zones récifales	

+ : indique la valeur commerciale de l'espèce

IV. METHODOLOGIE

La méthode Approche Ecosystémique de Pêche (AEP) s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables.

Cette méthode consiste d'abord de mettre en place et tracer une feuille de route dans laquelle on précise les outils de l'AEP, les ressources, les acteurs partenaires, le calendrier comme le décrit le processus suivant :

1. Définition du champ d'application : qui correspond dans notre cas de la pêcherie de poulpes.
2. Définition des grands objectifs de haut niveau
3. Identification des problématiques ce qu'on appelle les enjeux. Pour bien identifier ces enjeux et réduire la possibilité d'oublier certains, la méthode nous propose de faire des arbres à problèmes.
4. Classification des problèmes et pour cela on utilise la technique d'évaluation des risques qui est basée sur la connaissance des probabilités et l'impact de l'enjeu sur l'objectif général.
5. Identification de réponse de gestion (y compris la définition d'objectifs opérationnels et d'indicateurs)
6. Analyses coût-bénéfice

Dans le cadre spécifique d’élaboration de ce plan d’aménagement de la pêcherie de poulpes, la DGRH a mis en place un groupe de travail national composé du personnel de l’administration des pêches et l’ONG Dahari.

Ensuite, une feuille de route, le nombre de participants, l’espèce cible, le domaine impliqué et le calendrier sont définis, puis le processus ci-dessous est suivi :

- Rédaction d’un rapport de référence sur la pêcherie de poulpe aux Comores par le GTN
- Planification initiale et développement de la feuille de route par GTN.
- Définition la pêcherie, les valeurs sociétales, les objectifs de haut niveau et les objectifs opérationnelle par le GTN
- Atelier d’identification des enjeux, Classification des problèmes et évaluation des risque par le GTN
- Identification de réponse de gestion (y compris la définition d’objectifs opérationnels et d’indicateurs) par le GTN
- La rédaction du Plan d’Aménagement de la Pêcherie de Poulpe aux Comores (PAPPC), dans des ateliers techniques de 12 jours par le GTN.
- Validation par le ministère en charge de la pêche par Arrêté.

Donc la méthodologie utilisée dans la rédaction du plan d’aménagement est conforme au guide pratique sur l’AEP pour l’Afrique (FAO 2011).

IV.1 OBSERVATIONS DES RESULTATS SUR L’ÉVALUATION DES RISQUES DE LA PECHE

En appliquant la méthode AEP et en respectant la feuille de route, les enjeux, les objectifs, ainsi que les mesures de gestion sont identifiés comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Evaluation des risques de la pêche

Dimension	Composante	Enjeu (problème)	Quels objectifs de haut niveau à atteindre ? Mesures de gestion	Type (Capacité de Contrôle)	Analyse de risque			
					Probabilité	Conséquences	Niveau de Risque	Risque Qualitatif
Bien-Être Écologique	Espèces Retenues	Exploitation abusive des poulpes dans les zones sans accord de cogestion.	Répliquer les accords de cogestion	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Insuffisance des connaissances de l'espèce sur l'écologie.	Amélioration des connaissances de l'espèce sur l'écologie.	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Insuffisance des connaissances de l'espèce sur la structure génétique.	Amélioration des connaissances de l'espèce sur la structure génétique.	Gérable	3	3	9	ELEVE
		La potentialité d'exploitation des zones de pêche de poulpe non atteint.	Elargir les zones de pêches de poulpe potentielles.	Gérable	3	3	9	ELEVE
	Écosystème Général	Dégénération des herbiers marins	Restauration des herbiers marins	Influençable	3	3	9	ELEVE
		Dégénération des récifs coralliens	Restauration des récifs coralliens	Influençable	3	3	9	ELEVE
		Envasement et destruction des récifs coralliens	Reboisement des mangroves	Influençable	4	4	16	ELEVE
		Non conscientisation de la communauté sur l'impact du changement climatique sur la pêche.	Sensibilisation des communautés de pêcheurs sur l'impact du changement climatique sur la pêche.	Gérable	4	3	12	ELEVE
		Insuffisance réserves marines permanentes.	Mettre en place les réserves marines permanentes.	Gérable	4	4	16	ELEVE

Dimension	Composante	Enjeu (problème)	Quels objectifs de haut niveau à atteindre ? Mesures de gestion	Type (Capacité de Contrôle)	Analyse de risque			
					Probabilité	Consequences	Niveau de Risque	Risque Qualitatif
Bien-Être Humain	Communauté	Insuffisance des ressources humaines qualifiées en gestion durable des poulpes	Renforcement de capacités de ressources humaines sur la gestion durable des poulpes	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Insuffisance des connaissances sur les techniques de pêche de poulpe innovantes.	Formation sur les techniques de pêche à poulpe innovantes.	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Manque d'activité innovante et génératrice de revenue pour la communauté.	Introduction de l'algoculture aux Comores.	Influençable	3	3	9	ELEVE
Capacité de Réussite	Gouvernance	Faible capture de poulpes.	Implantation des pots à poulpes	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Manque des textes réglementaires spécifique sur la pêcherie de poulpe	Elaboration, adoption et vulgarisation des textes réglementaires spécifiques sur la pêcherie de poulpe	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Non application des textes en vigueurs sur les engins de pêches destructrices.	Sensibilisation des pêcheurs à pied sur les impacts des engins de pêche destructeurs.	Gérable	3	3	9	ELEVE
		Insuffisance de Communication et vulgarisation des données et connaissances scientifique existantes.	Communication des données et connaissances scientifique existantes	Gérable	3	3	9	ELEVE

Dimension	Composante	Enjeu (problème)	Quels objectifs de haut niveau à atteindre ? Mesures de gestion	Type (Capacité de Contrôle)	Analyse de risque			
					Probabilité	Consequences	Niveau de Risque	Risque Qualitatif
		Manque de pérennisation du système de collecte de données sur l'espèce retenue.	Pérennisation de la collecte des données de poulpes	Gérable	3	4	12	ELEVE
	Facteurs externes							

Les résultats de l'ERE ont permis de formuler les objectifs d'aménagement et de proposer des mesures de gestion des pêcheries côtières de l'Union des Comores.

IV.2 PORTEE DU PLAN D'AMENAGEMENT

La portée, nous permet de déterminer les valeurs clés de la communauté à atteindre, d'identifier les politiques gouvernementales spécifiques qui doivent être pris en considération, les activités de pêche, les zones et groupes des pêcheurs qui seront inclus (ou pas) dans le procédé AEP. Elle nous permet également d'identifier d'autres activités, groupes et organismes clés qui ont besoin d'être inclus (directement ou indirectement) pour permettre à ce système de gestion d'opérer.

Ce plan d'aménagement couvre les îles de l'Union des Comores et concerne la pêcherie de poulpe exploitées par les pêcheurs de subsistance, traditionnels et commerciale, opérant sur les zones côtières. Il sera mis en œuvre pour une durée de cinq (5) ans renouvelables. Le domaine impliqué concerne le plateau continental (récifs et lagons) et le platier récifal.

Tableau 3 : Portée du plan d'aménagement

Catégorie	Détails
Pêcherie	Pêcherie de poulpe en Union des Comores (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli)
Pêcheurs impliqués	Pêcheurs de subsistance Pêcheurs traditionnels
Pêcheurs non impliqués	Pêcheurs artisanaux,
Méthodes impliquées	Harpons et fusil,
Autres méthodes non impliquées	Épervier, casier, piège (walio) et ligne à main.
Domaines impliqués	Plateau continental (récifs, lagons, bancs) et platier récifal
Domaines non impliqués	Talus continental et fond marin.
Valeurs nécessaires pour atteindre le but (objectifs de haut niveau)	Durabilité de la ressource Sécurité alimentaire Création d'emplois Réduction de la pauvreté Résilience aux changements climatiques
Institutions/groupes primaires (ceux qui sont directement impliqués et prennent la responsabilité)	- Ministère en charge de la pêche - Direction Générale des Ressources Halieutiques - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE)

Catégorie	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Environnement - Directions régionales des pêches - Organisations professionnelles (associations, ONG, groupements, coopératives, société des pêches,etc.)
Autres institutions /groupes (ceux qui sont Indirectement impliquées – ou qui gèrent les aspects liés), ils ne prendront pas la responsabilité directe	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du transport et météorologie - Ministère de l'Intérieur et aménagement du territoire - Ministère en charge de l'Emploi - Partenaires au développement - Ministère de l'Economie, du budget et du secteur bancaire - Ministère en charge de la santé - Ministère en charge de la justice
Calendrier	<p>3 mois de préparation</p> <p>5 ans de mise en œuvre (avec une évaluation à mi-parcours)</p> <p>Vulgarisation des résultats (une année après l'évaluation à mi-parcours)</p> <p>Elaboration au niveau national et harmonisation au niveau insulaires</p>

IV.3 IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA PECHERIE DE POULPE

Les impacts du changement climatique aux Comores sur la pêcherie des poulpes sont multiples (Intensification des vagues de chaleur, taux de renouvellement des stocks sont plus faibles près de la côte et risques de diminution des captures) et affectent à la fois la biodiversité marine et les activités humaine liées à cette pêcherie. Le tableau ci-dessous montre les risques climatiques potentielles sur la pêcherie de poulpe, les impacts et les capacités d'adaptations.

Synthèse des scenarios des risques climatiques potentielles sur la pêcherie de poulpe aux Comores

Tableau 4 : Synthèse des scenarios des risques climatiques potentielles sur la pêcherie de poulpe aux Comores

Risques climatiques potentielles sur la pêcherie des poulpes	Impacts	Capacité d'adaptation
Intensification des vagues de chaleur marines	<p>L'ensemble de la zone économique des Comores devrait connaître des vagues de chaleurs toute l'année vers la seconde moitié du 21^e siècle dans le cadre de scénario d'émissions élevées.</p> <p>On estime que le nombre de jours de réchauffement cumulés dans les zones corallines sera multiplié par 5.4 d'ici fin du siècle par rapport à 2014.</p>	Faible
Risques climatiques pour les espèces pour et les habitats	<p>Les taux de renouvellement des stocks sont plus faibles près de la côte.</p> <p>La majeure partie de renouvellement observé des espèces se produit dans les eaux pélagiques.</p> <p>Le taux de renouvellement des espèces est élevé dans la partie Sud de la ZEE au milieu du siècle.</p> <p>A la fin du siècle, les taux de renouvellement sont élevés dans la ZEE.</p> <p>Les espèces de récif sont particulièrement exposées aux impacts du changement climatique.</p> <p>Par rapport à l'évolution de l'indice de la qualité de l'habitat, les zones côtières sont plus propices aux espèces, à présent</p> <p>Au milieu du 21^e siècle, des préférences des espèces pour des environnements</p> <p>A la fin du 21^e siècle, il aurait une diminution de la qualité de l'habitat dans l'ensemble de la ZEE</p>	Faible
Risques de diminution des captures	Près de 60% d'ici la fin du siècle	Faible

V. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PLAN DE GESTION

V.1 OBJECTIF GLOBAL

Conformément à la politique nationale de la pêche, l'objectif de l'État dans la pêcherie de poulpe consiste à :

- Développer la pêcherie à poulpe ;
- Préserver les écosystèmes marins et côtiers ;
- S'adapter aux impacts de changement climatique.

Ce plan d'aménagement a trois (3) objectifs de haut niveau, trois (3) objectifs opérationnels et dix-sept (17) mesures d'aménagement. Il s'agit de :

Objectif d'aménagement Numéro 1 : Développement de la pêcherie à poulpe

Objectif opérationnel : Augmentation de la production de poulpes

Mesures d'aménagement :

- Implantation des pots à poulpes
- Formation sur les techniques de pêche à poulpe innovantes
- Elargir les zones de pêches à poulpe potentielles

Objectif d'aménagement Numéro 2 : Préservation des écosystèmes marins et côtiers

Objectif opérationnel : Gestion durable des poulpes.

Mesures d'aménagement :

- Sensibilisation des pêcheurs à pied sur les impacts des engins de pêche destructeurs
- Répliquer les accords de cogestion
- Pérennisation de la collecte des données de poulpes
- Elaboration, adoption et vulgarisation des textes réglementaires spécifiques à la pêcherie de poulpe
- Implication des femmes sur l'élaboration des mesures de gestion et sur les prises de décision
- Communication des données et connaissances scientifique existantes
- Amélioration des connaissances de l'espèce sur l'écologie
- Amélioration des connaissances de l'espèce sur la structure génétique
- Renforcement de capacités de ressources humaines sur la gestion durable des poulpes
- Mettre en place des réserves marines permanentes

Objectif d'aménagement numéro 3 : Adaptation aux impacts de changement climatique ;

Objectif opérationnel : Restauration des écosystèmes marins et côtiers

Mesures d'aménagement :

- Mettre en place la culture des algues,
- Restauration des récifs coralliens
- Restauration des herbiers marins
- Reboisement des mangroves
- Sensibilisation des communautés de pêcheurs sur l'impact du changement climatique sur la pêche au poulpe.

VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'atteinte des objectifs de gestion sera évaluée grâce à une série d'indicateurs de performance visant à mesurer l'état de la ressource et de l'environnement ainsi que l'évolution de la pêcherie.

Les valeurs des indicateurs de performance seront estimées à partir des données socioéconomiques d'exploitation de la pêcherie issues de la collecte de données statistiques et autres systèmes de collecte. Chaque mesure de gestion est associée à un indicateur de performance qui va nous permettre d'évaluer et de suivre le plan d'aménagement (voir tableau 5).

VII. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET AUTRES CONSIDERATIONS

La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'aménagement des pêcheries de poulpe de l'Union des Comores est assurée par le Ministère en charge de la pêche en collaboration avec les autres institutions concernées.

Afin d'assurer une mise en œuvre effective et harmonieux du plan d'aménagement, le Ministre en charge de la pêche désignera un Point focal national qui va travailler en collaboration avec l'ensemble des institutions et partie prenantes concernées.

VIII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ET REVISION

VIII.1 MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

La mise en œuvre du plan d'aménagement est prévue pour une période de cinq ans (2025 à 2029).

La DGRH préparera un rapport général sur les performances des pêcheries sur la base des indicateurs de performance et des limites de référence. Cette évaluation sera basée sur les données de la pêcherie telles que les données statistiques et celles de la recherche.

VIII.2 REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Ce plan d'aménagement qui reflète la compréhension actuelle de la pêcherie de poulpe sera amélioré en fonction de la disponibilité des informations et de l'avancement des connaissances sur celle-ci.

Une évaluation à mi-parcours est prévue au cours de la 3ème année de mise en œuvre. Des amendements pourront éventuellement être apportés par la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) en collaboration avec les parties prenantes.

IX. COUTS, BENEFICES ET CONSEQUENCES DES CAPACITES.

L'évaluation des coûts et bénéfices de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe a été faite de manière à démontrer la faisabilité de ce plan et les avantages que l'Union des Comores pourrait tirer de l'exploitation de cette ressource. Idéalement, il aurait été souhaitable de procéder à une analyse quantitative et par objectif de gestion.

Le système de collecte de données prend en compte les données économiques de la première vente. La plupart de données économiques sont documentées dans le rapport de référence.

Les avantages socio-économiques attendus dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpes comprennent :

- Les emplois créés dans le secteur ;
- L'augmentation des revenus des pêcheurs ;
- L'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs ;
- L'apport protéinique pour les consommateurs ;
- La sécurité alimentaire ;
- La croissance du PIB national

La mise en œuvre effective de ce plan d'aménagement nécessite un budget conséquent qui sera alloué d'une part par le gouvernement de l'Union des Comores, et d'autre part, par la recherche des fonds auprès des partenaires.

La DGRH dispose des ressources humaines capable de coordonner, de suivre et d'évaluer le plan d'aménagement.

L'analyse des coûts et bénéfices basée sur des informations disponibles et des informations communiquées par les acteurs du secteur montre que les bénéfices associés à la mise en œuvre du plan d'aménagement l'emportent à court et à moyen termes sur les coûts.

La capacité et l'efficacité de la mise en œuvre par toutes les parties prenantes pourraient être un facteur de risque en mesure d'affecter les avantages liés au plan.

X. ANNEXES

Tableau 5 : Cadre logique du plan d'aménagement des pêcheries poulpes de l'Union des Comores

1. Objectif d'aménagement N°1 : Développement de la pêcherie de poulpes					
Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion	Indicateurs de performance	Reference	Limites de référence cible	Responsables /Évaluations
1.1- Augmentation de la production de poulpes	Implantation des pots à poulpes	Nombre des pots à poulpes mise à l'eau	0	7 500 dont 2500 à Mohéli, 2500 à Grande Comore et 3000 à Anjouan	DGRH/DRP
	Formation sur les techniques de pêche à poulpe innovantes	Nombre de pêcheurs de poulpes formés	0	1500 pêcheurs formés dont 900 à Anjouan, 300 à Mohéli et 300 à la Grande Comore	DGRH/DRP
	Elargir les zones de pêches à poulpe potentielles	Nombre de sorties (annuel) avec embarcations	908	2 715 dont 396 à Mohéli, 396 à Grande Comore et 1923 à Anjouan	DGRH/DRP
2. Objectif d'aménagement N°2 : Préservation des écosystèmes marins et côtiers					
Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion	Indicateurs de performance	Reference	Limites de référence cible	Responsables /Évaluations
1.2.- Gestion durable des poulpes	Sensibilisation des pêcheurs à pied sur les impacts des engins de pêche destructeurs	Nombre de pêcheurs sensibilisés	700	3500 dont 2000 à Anjouan, 750 à Mohéli et 750 à la Grande Comore	DGRH/DRP et ONG Dahari
	Pérennisation de la collecte de données de poulpes	Bulletin statistique annuel	03	08 bulletins	DGRH/INRAPE/DRP
		Rapport d'évaluation de stocks	01	03 rapports	DGRH/INRAPE/DRP
	Répliquer les accords de cogestion	Nombre des accords de cogestion signés	14	20 accords dont 8 à Mohéli, 6 à la Grande Comore et 6 à Anjouan	DGRH/DRP et ONG Dahari
	Elaboration, adoption et vulgarisation des textes réglementaires spécifiques à la pêcherie de poulpe	Nombre de textes élaborés et adoptés	0	03 textes	DGRH/DRP
	Communication des données et connaissances scientifique existantes	Nombre de bulletin, article et rapport scientifique publiés	04	16 publications	DGRH/INRAPE/DRP

	Nombre de réunion et atelier organisées (avec les institutions, auprès des communautés et atelier national)	03	30 réunions et ateliers	
Amélioration des connaissances de l'espèce sur l'écologie	Nombre de rapports d'études	0	2 rapports	DGRH/INRAPE
Amélioration des connaissances de l'espèce sur la structure génétique	Nombre de rapports d'études	0	1 seul rapport	DGRH/INRAPE
Renforcement de capacités de ressources humaines sur la gestion durable des poulpes	Nombre de cadres formés	05	15 cadres	DGRH/INRAPE/DRP
Mettre en place des réserves marines permanentes	Nombre de réserves marines mise en place	01	05 réserves	DGRH/DRP et ONG Dahari

3. Objectif d'aménagement N°3 : Adaptation aux impacts du changement climatique

1.3. Restauration des écosystèmes côtières	Introduction de l'algoculture aux Comores	Nombre de site expérimentale mise en place	0	06	DGRH/INRAPE/DRP
	Restauration des herbiers marins	Nombre d'hectare restauré	0	15 ha	DGRH/INRAPE/DRP
	Restauration des récifs coralliens	Nombre d'hectare restauré	0	10 ha	DGRH/INRAPE/DRP
	Reboisement des mangroves	Nombre d'hectare restauré	02	38 ha	DGRH/INRAPE/DRP
	Sensibilisation des communautés des pêcheurs sur l'impact du changement climatique sur la pêche	Nombre de personne sensibilisé	46	2600	DGRH/DRP

Tableau 6 : Analyse institutionnelle

Nom	Rôle	Niveau importance	Chevauchement de rôle et responsabilités ?	Préciser le niveau d'intervention	Niveau de participation	Qu'est ce qu'on attend d'eux	Comment les impliquer	Quand	Qui
MAPA	Élaboration et coordination de la mise en œuvre de la politique en matière de la pêche	Fort	Non	National/international	Fort	Mobilisation de fonds, Suivi des activités et coordination	Tutelle	Avant et durant la mise œuvre du plan	Représentant du Ministère (SG)
MFSB	Gestion financière et économique du pays	Fort	Non	National/international	Fort	Mobilisation des fonds	Tutelle	Avant durant et apres la mise en œuvre	Représentant du Ministère (SG)
MET	Promotion de l'environnement et du tourisme durable	Fort	Non	National/ International	Fort	Appuyer à l promotion de la gestion durable	Partenaire	Avant et durant	Représentant du Ministère (SG)
DGRH	Mise en œuvre de la politique Nationale en matière de pêche	Fort	Oui	National	Fort	Mise en œuvre, coordination suivi Evaluation des activités du plan d'aménagement	Tutelle	Durant la mise œuvre du plan	Représentant de la DGRH (DG)
DRP	Mise en œuvre de la politique nationale en matière de pêche	Fort	Oui	Insulaire	Fort	Mise en œuvre, coordination suivi Evaluation des activités du plan d'aménagement	Tutelle	Durant la mise œuvre du plan	Représentant de la DRP (Chef de service)
INRAPE	Recherche scientifique	Fort	Oui	National	Moyen	Rapport d'études scientifiques	Partenariat	Ponctuel	Représentant (Expert halieute)
CNCSP	Contrôle et surveillance de la pêche	Moyen	Oui	National	Moyen	Patrouille et suivi VMS	Partenaire	Ponctuel	Représentant du CNCSP (DG)

Nom	Rôle	Niveau importance	Chevauchement de rôle et responsabilités ?	Préciser le niveau d'intervention	Niveau de participation	Qu'est ce qu'on attend d'eux	Comment les impliquer	Quand	Qui
ENPMM	Formation des artisans pêcheurs	Moyen	Oui	National	Moyen	Contribution au renforcement des capacités et des compétences des acteurs	Partenaire	Ponctuel	Equipe de l'Ecole
Parcs marins nationaux	Conservation de la biodiversité marine	Fort	Oui	National	Moyen	Contribution à la gestion durable des écosystème marin	Partenaire	Ponctuel	Représentants des parcs
Garde Côte comorienne	Assure la sécurité de nos frontières maritimes	Moyen	Non	National	Moyen	Surveillance participative des accords de cogestion	Partenaire	Au cours de la mise en œuvre du projet	Représentant de la Garde Côte
Union des Chambres, d'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Soutien et développement des secteur agricole, pêche et élevage	Moyen	Oui	National	Moyen	Mobilisation de la communauté des pêcheurs	Partenaire	Au cours de la mise en œuvre	Le représentant
Syndicat National des pêcheurs	Représenter les intérêts des pêcheurs des Comores	Moyen	Oui	National	Moyen	Mobilisation des communautés des pêcheurs	Partenaire	Au cours de la mise en œuvre	Président
Dahari	Restauration des écosystèmes marins et terrestres et développement communautaire	Fort	OUI	Insulaire	Fort	Rapport scientifique sur la gestion durable des poulpes	Partenaire	Avant et au cours de la mise en œuvre	Représentant

Nom	Rôle	Niveau importance	Chevauchement de rôle et responsabilités ?	Préciser le niveau d'intervention	Niveau de participation	Qu'est ce qu'on attend d'eux	Comment les impliquer	Quand	Qui
PROBLUE	Bailleur de fonds et donateur	Fort	Non	International	Fort	Finance, renforcement des capacités, appui institutionnel	Partenaire	Avant au cours et apres	Point focal
BANQUE MONDIALE	Bailleur de fonds et donateur	Fort	Non	International	Fort	Finance, renforcement des capacités, appui institutionnel	Partenaire	Durant la mise œuvre du projet	Point Focal